



## Assemblée plénière du 15 janvier 2026

### DÉCLARATION LIMINAIRE DE 6 DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

M. le Directeur général de l'administration de la fonction publique,  
M. le Chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières,  
Mesdames et messieurs les membres du CIAS,  
Mesdames et messieurs du département de l'action sociale interministérielle,

Entre la période des services votés et une diminution du budget sans précédent, l'année 2025, n'a pas été un exercice aisément pour la gestion de l'action sociale interministérielle.

Malgré tout, nous le voyons lors de ce CIAS conclusif, 99 % des crédits alloués ont été utilisés. Ce taux d'exécution souligne l'importance d'assurer la stabilité et la protection de notre budget, afin de préserver la capacité du CIAS à répondre aux besoins des agents.

A ce titre, il apparaît indispensable de maintenir, à minima, le niveau de crédits pour l'année 2026. Sans cette garantie, il ne sera pas seulement impossible de développer de nouvelles actions, mais également de maintenir un niveau de prestations satisfaisant pour l'ensemble des agents bénéficiaires.

Par ailleurs, nous avons récemment reçu, par mail, le projet de calendrier de travail pour 2026. Nous rappelons que depuis l'entrée en vigueur du décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 et de l'arrêté du 29 juin 2006, le CIAS se réunit quatre fois par an en séance plénière, chaque réunion étant précédée systématiquement par les cinq commissions permanentes, nommément désignées dans l'arrêté, ce qui permet de préparer au mieux les assemblées plénières. Ce mode de fonctionnement a fait ses preuves au fil des années, en assurant une organisation efficace des travaux.

Nous regrettons, une fois de plus, que nos propositions visant à améliorer le fonctionnement des cinq commissions permanentes n'aient pas été retenues. Pourtant, ces suggestions s'inscrivent pleinement dans une démarche d'amélioration continue, permettant d'atteindre les objectifs fixés tout en répondant aux attentes des équipes et des agents bénéficiaires.

Des arbitrages budgétaires ont été réalisés au détriment de l'action sociale interministérielle, alors même que les enjeux sociaux liés au pouvoir d'achat, au logement et à l'attractivité de la Fonction publique se sont accrus.

Une baisse de plus de 60 %, du temps de travail dédié aux commissions aurait pour conséquence directe d'affaiblir la capacité de fonctionnement et d'innovation du CIAS. Elle priverait également l'instance d'espaces de concertation en amont et de temps d'échanges suffisants sur les orientations à adopter.

Face à ces constats, nous réitérons notre appel à maintenir les commissions permanentes spécialisées, en repensant, de manière concertée, leur organisation, afin de favoriser un mode de travail plus efficace tout en maintenant un temps de dialogue nécessaire et suffisant dans un climat constructif et apaisé, dans l'unique intérêt des agents que nous représentons.